

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 21

Séance du 30 novembre 2023

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAEELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoints au Maire
MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Christophe ELSAESSER, Mmes Nadine GUTHAPFEL, Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Amandine MARTIN, Axèle EBELIN, MM. Jean LACHMANN, Éric BRUNSTEIN, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Pascal HELDE donne pouvoir à Daniel BROCKER
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER
Michel GOETTELMMANN donne pouvoir à Christophe BOHN
Lysiane STENGER donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK
Yann VILARDELL donne pouvoir à Éric BRUNSTEIN

Absents :

4. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance

RAPPORTEUR : Mme Anne HEUBERGER

4.3 Convention d'occupation de salle OPAL garderie du matin

DELIBERATION D30112023/02

Du fait de la suppression de l'accueil de 7h à 8h par la Communauté de Communes de Sélestat lors de la rentrée scolaire 2017/2018, la commune a mis en place une convention de garderie (compétence communale) avec l'OPAL (7ème année).

Il est proposé de renouveler la convention pour l'année 2023-2024.

La participation communale pour l'année 2023 s'élève à 2500€ et est estimée à 3700€ pour 2024.

Les familles financent elles-mêmes un coût horaire d'environ 4,50 €.

La tarification avait été revue en 2022 : tarif trimestriel avec choix du nombre de jours d'inscriptions, inscription à l'unité au coût unique de 6€ par matin. Ce choix avait été fait pour permettre un meilleur rendement et une meilleure anticipation des inscriptions quotidiennes. En moyenne, 3 enfants par jour viennent à la garderie du matin, pour une quinzaine de familles.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer une nouvelle convention de partenariat, d'objectifs et de moyens avec l'OPAL, pour l'année 2023-2024.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 05 décembre 2023

Luc ADONETH

Le Maire,

Daniel BROCKER

Le secrétaire de séance,

